

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190902_10

Séance du 2 septembre 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

Date de la convocation :
23 août 2019

**Date d'affichage
du compte rendu :**
9 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Reprise des réseaux, rue des Gentianes

La viabilisation prochaine de deux parcelles privées constructibles en vertu du PLU, dans la rue des Gentianes, va se traduire par la création d'un nouveau réseau d'eaux usées à la charge du propriétaire et selon les préconisations techniques de la communauté de communes. Dans le même temps, le syndicat des eaux du Centre Est souhaite profiter de cette occasion pour poser une nouvelle conduite plus adaptée à la desserte de ces nouvelles constructions mais aussi des 2 constructions existantes en amont.

Toutefois et pour cela, il est nécessaire que la Commune prenne à sa charge la sur-largeur de terrassement indispensable à la pose de la conduite d'eau ainsi que la reprise des branchements d'eau potable et d'eaux usées des maisons située 1 chemin de la Baume et 4 ter rue des Gentianes.

Ces travaux permettront de mettre au niveau les réseaux actuels sur cette portion de voie communale, prenant en compte les droits à construire octroyés par le PLU de 2011.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Jeannin, pour un montant total de 5 625 €. Après débat, le conseil municipal décide par 13 voix pour et une abstention, de réaliser les travaux et de les confier à l'entreprise Jeannin.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,



Florent SERRETTE